



IMPORTANT: les procès-verbaux sont provisoires tant qu'ils n'ont pas été validés par le Conseil d'Administration

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du lundi 23 juin 2025



Conseil d'Administration du 23 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin, à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 18 juin, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS

Absents excusés : M. Lionel FROMAGE, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Vincent COQUET, M. Paul LEVANEN, M. Frédéric ANDRÉ, M. Corentin BOUCHE, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Pouvoir remis : M. Paul LEVANEN à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON ; M. Lionel FROMAGE à Mme Michelle LE PETIT

Nombre de membres en exercice : 17

→ **Délibérations N°2025-CA23JUN-19 à N°2025-CA23JUN-24**

Présents : 9 – Pouvoirs : 2 – Votants : 11

Madame la Présidente propose la candidature de Mr Amédé GUEGAN en qualité de secrétaire de séance. À l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve cette désignation.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° de Délibération		OBJET DE LA DELIBERATION
2025-CA23JUN-19	CCAS	Approbation du procès-verbal du 9 avril 2025
2025-CA23JUN-20	CCAS	Sport Santé Séniors 2025/2026
2025-CA23JUN-21	SSIAD	Flotte de véhicules
2025-CA23JUN-22	CCAS	Portage de repas : Demande de subvention remplacement matériel
2025-CA23JUN-23	CCAS FINANCES	Acceptation des dons au CCAS des mois de mars, avril, mai et juin 2025
2025-CA23JUN-24	COMMANDE PUBLIQUE	Décisions de la Présidente au titre de ses délégations : n°2025-001 à 2025-004

CCAS**Délibération n°2025-CA23JUN-19****CCAS : Approbation du procès-verbal du 9 avril 2025****Rapporteur : Mme Dominique LE MEUR, Présidente**

Madame la Présidente indique au Conseil d'Administration que le procès-verbal, de la séance du Conseil d'Administration du 9 avril 2025, a été joint avec la convocation et le document de travail de la présente séance. Elle invite les membres à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou de modifications.

VU le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 9 avril 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 9 avril 2025 ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame la Présidente ou à son représentant pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange

CCAS**Délibération n°2025-CA23JUN-20****CCAS : Sport Santé Séniors 2025/2026****Rapporteur : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON**

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vice-Présidente du CCAS de Grand-Champ, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le CCAS s'est fixé comme objectif : orientation 3 de l'Analyse des Besoins Sociaux de définir la prévention comme pilier de l'action sociale envers les séniors en développant l'aide à la pratique sportive.

Cette aide à la pratique sportive se traduit par l'organisation d'ateliers « Sport Santé Séniors » menés en prestation par l'Association Profession Sport 56.

Le bilan d'activité des 3 éditions précédentes est le suivant :

- ✓ 2022/2023 : 34 séances – 15 inscrits
- ✓ 2023/2024 : 68 séances – 27 inscrits
- ✓ 2024-2025 : 64 séances – 27 inscrits
- ✓ Moyenne d'âge 73 ans

Pour l'année 2025/2026 : il est proposé aux membres du CA de maintenir cette activité à raison de deux séances par semaine de sport adapté. Cette fréquence permet de toucher 30 séniors (à partir de 65 ans) ne pratiquant pas en club, à raison de 15 participants par séance.

Pour 2025/2026, la cotisation annuelle pour chaque pratiquant s'élèvera à 75€

Année	Cotisation annuelle
2022/2023	40 €
2023/2024	50 €
2024/2025	70 €
2025/2026	75 €

Le montant de la cotisation 2025/2026 est justifiée par des prestations de l'association Profession Sport 56 en augmentation :

- Le coût de l'adhésion annuelle qui passe de 65 € à 70 €
- Le tarif horaire de l'éducateur sportif spécialisé qui s'élève à 39€/h (37.50 €/h en 2024/2025)

Les actions de prévention destinées aux seniors peuvent faire l'objet d'une subvention du Département du Morbihan au titre de sa politique de soutien aux actions territoriales en faveur des personnes âgées subventionnée à hauteur de 20% et plafonnée à 460 € par an.

Le bilan financier prévisionnel de cette activité sur la base de 64 séances (2 séances/semaines sur 32 semaines) pour la période 2025/2026 se présente comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Prestation Educateur	2 500 €	Cotisation annuelle (75 € /seniors X 27 seniors)	2025 €
Frais de communication (flyers, affiches, questionnaires de satisfaction...)	50 €	Subvention Conseil Départemental du Morbihan	460 €
Frais divers (goûter, petits matériels...)	25 €	Auto-financement CCAS	160 €
Adhésion Profession Sport 56	70 €		
TOTAL	2 645 €	TOTAL	2 645 €

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE la continuité de l'animation/atelier « Sport Santé Seniors » pour la période de septembre 2025 à juin 2026

Article 2 : FIXE à 75 € la cotisation annuelle d'adhésion des participants

Article 3 : DIT que le Conseil Départemental du Morbihan sera sollicité au titre de sa politique de soutien aux actions en faveur des personnes âgées et notamment des activités de préventions à hauteur de 20% plafonné à 460 €,

Article 4 : INDIQUE que les crédits seront inscrits au budget prévisionnel

Article 5 : AUTORISE Madame la Présidente ou sa Vice-Présidente à prendre toutes les mesures utiles se rapportant à cette affaire

Mme BOUCHÉ-PILLON précise que la demande de subvention interviendra au moment des réinscriptions. La reprise du Sport Santé Seniors 2025-2026 se fera à la fin septembre.

SSIAD**Délibération n°2025-CA23JUN-21****SSIAD : Flotte de véhicules****Rapporteur : Mme Dominique LE MEUR, Présidente**

Madame La Présidente du CCAS expose que le SSIAD a procédé à une consultation **pour la Location Longue Durée sans apport de 3 véhicules** pour une durée de **48 mois** avec entretien inclus, sur une base de **15 000kms/an** avec option pneus tout temps selon la procédure adaptée conformément au Code de la commande publique.

La consultation, lancée le 11 mars 2025, a concerné 5 garages à savoir : Renault, Peugeot, Kia, Hyundai et Toyota.

La date limite de remise des offres a été fixée au 15 avril 2025.

Le cahier des charges précisait que l'offre devait concerner une petite citadine et pouvait être décliné en modèle

- thermique
- hybride non rechargeable
- thermique/hybride

Pour chaque modèle un descriptif détaillé devra faire apparaître comprenant à minima :

- ✓ le loyer mensuel/véhicule entretien inclus
- ✓ le tarif de la carte grise si elle n'est pas incluse dans le loyer
- ✓ le type d'énergie
- ✓ la puissance du moteur/fiscale
- ✓ la boîte de vitesses
- ✓ les équipements (climatisation, régulateur-limiteur, ...)
- ✓ la consommation /100kms

Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants

- Le tarif de location : 12 points
- Les équipements : 8 points

Suite à l'analyse des offres, une négociation a été lancée le 17 juin 2025 avec les 5 garages.

Au terme de cette consultation, il est proposé au Conseil d'administration de retenir le modèle 208 Hybrid Style correspondant à l'offre du garage PEUGEOT.

Vu le code de la commande publique,

Vu l'analyse des offres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'ATTRIBUER le contrat de location longue durée sans apport de 3 véhicules pour une durée de 48 mois avec entretien inclus au garage PEUGEOT pour le modèle 208-Hybrid Style

Article 2 : DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget du SSIAD

Article 3 : D'AUTORISER Madame la Présidente ou sa Vice-Présidente à prendre toutes les mesures utiles se rapportant à cette affaire

Mme La Présidente présente le rapport d'analyse des offres qui permet le classement des offres remises de la manière suivante :

	Garage Renault			Garage Peugeot		Garage KIA	Garage Hyundai		Garage Toyota	
Désignation	Renault 1	Renault 2	Renault 3	Peugeot 1	Peugeot 2	Kia	Hyundai 1	Hyundai 2	Toyota 1	Toyota 2
Prix loyer/mois	301,17 €	384,92 €	278,10 €	272,28 €	310,98 €	278,24 €	339,22 €	369,56 €	350,89 €	339,02 €
Note tarif de location	10,89	10,59	10,98	12	10,86	10,97	10,75	10,64	10,74	10,78
Note équipements	4	5	4	7	7	6	5	6	6	4
TOTAL	14,89	15,59	14,98	19,00	17,86	16,97	15,75	16,64	16,74	14,78
Classement	9	7	8	1	2	3	6	5	4	10

CCAS**Délibération n°2025-CA23JUN-22****CCAS : Portage de repas : Demande de subvention remplacement matériel****Rapporteur : Mme Dominique LE MEUR, Présidente**

Madame La Présidente du CCAS de Grand-Champ explique aux membres du Conseil d'Administration que dans le cadre de son activité de portage de repas à domicile, le CCAS va faire l'acquisition de nouvelles mallettes isothermiques pour le transport des repas et de pièces de remplacement pour mallettes.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)		Taux
Achat de mallettes et équipements	3 584.10 €	Subvention du Conseil Départemental du Morbihan	1075.23 €	30%
		Fonds propre	2 508.87 €	70%
TOTAL	3 584.10 €		3 584.10 €	100%

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-5 et suivants,

Vu le développement du service de portage de repas à domicile assuré par le CCAS en faveur des personnes âgées, isolées ou en situation de handicap,

Considérant la nécessité de renforcer la sécurité sanitaire et la qualité du service rendu en modernisant le matériel de transport des repas,

Considérant que l'acquisition de nouvelles mallettes de transport alimentaire isothermes permettra d'assurer le respect de la chaîne du froid et la conformité aux normes d'hygiène,

Considérant la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de ses aides en faveur des personnes âgées,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

Article 1 : D'APPROUVER le projet d'acquisition de mallettes de transport alimentaire isothermes et d'équipements dans le cadre du service de portage de repas à domicile.

Article 2 : DE SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan pour un montant de 1075.23 € dans le cadre du dispositif de soutien des actions départementales et territoriales en faveur des personnes âgées pour cofinancer cette acquisition ;

Article 3 : D'autoriser la Présidente du CCAS ou la Vice-Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution et au dépôt du dossier de demande de subvention, à signer tous documents afférents à ce projet, et à engager les crédits correspondants.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange

CCAS**Délibération n°2025-CA23JUN-23****CCAS Finances : Acceptation des dons au CCAS des mois de mars, avril, mai et juin 2025****Rapporteur : Rapporteur : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON**

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'acceptation de dons relève des attributions de la Présidente en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS. Il s'agit toutefois d'une acceptation à titre provisoire.

En effet, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'accepter les dons suivants au bénéfice du CCAS :

N° Don	Date encaissement	Tiers origine	Type encaissement	Imputation Compte	Montant
2025-004	18/03/2025	MALLE DES MALINS	Chèque + CB	756	2 043,00 €
2025-005	21/03/2025	MALLE DES MALINS	Espèces + CB	756	1 518,85 €
2025-006	28/04/2025	MALLE DES MALINS	Chèque + CB	756	2 683,25 €
2025-007	09/05/2025	MALLE DES MALINS	Espèces + CB	756	1 860,00 €
2025-008	10/06/2025	Loto Intergénérationnel	Espèces	7088	219,60 €
2025-009	10/06/2025	MALLE DES MALINS	Espèces + Chèques + CB	756	2 999,30 €

TOTAL 11 324,00 €

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : **ACCEPTE** les dons au bénéfice du CCAS des recettes du Loto Intergénérationnel de 219.60€ et de la Malle des Malins pour **11 104,40 €**
Soit un montant de dons de onze-mille-trois- cent-vingt-quatre euros (11 324.00 €) ;

Article 2 : **DECIDE** d'imputer sur le budget 2025 du CCAS cette somme selon les imputations indiquées dans le tableau ci-dessus ;

Article 3 : **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Françoise CONFUCIUS évoque le souhait d'en faire bénéficier aux associations sur Grand Champ : notamment celles en lien avec les personnes âgées et malades. Mme La Présidente prend pour exemple ce qui se fait à l'EPSMS de la Vallée du Loch avec l'APAMAS (Association des Parents et Amis de la MAS). Elle précise que la commune y participe en faisant des aides matérielles sous forme de mise à disposition de salles gracieusement.

Mme La Présidente précise que ces dons participent aux activités du CCAS ce qui permet d'atténuer la participation de la commune qui est relativement élevée.

CCAS**Délibération n°2025-CA23JUN-24****COMMANDE PUBLIQUE : Décisions de la Présidente au titre de ses délégations : n°2025-001 à 2025-004****Rapporteur : Mme Dominique LE MEUR, Présidente**

Par délibération n°2023-CA14NOV-33 du Conseil d'Administration en date du 14 novembre 2023 prise conformément à l'article R.123-21 et 123-22 du Code de l'Action Sociale, le Conseil d'Administration a délégué à la Présidente les pouvoirs suivants :

- « La préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant » ;
- « La conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ».

En contrepartie, il doit rendre compte au Conseil d'Administration de l'exercice des délégations. Aussi, dans ce cadre, Madame la Présidente a pris les décisions suivantes :

N° décision	Titulaire	Objet	Montant HT	Montant TTC
2025-001	ETANCHEITE DE LANVAUX	Entretien toiture haute et pose d'anneaux d'ancrage VSI	2 345,00 €	2 814,00 €
2025-002	THYSSENKRUPP AS	Réparation ascenseur suite orage	5 828,96 €	6 411,86 €
2025-003	THYSSENKRUPP AS	Réparation ascenseur remise en état de la Centrale Hydraulique	2 932,00 €	3 225,00 €
2025-004	COUGOULIC MENUISERIE	Volets roulants Relais Loch Solidaire	2 582.6 €	3 099.12 €

Le Conseil d'Administration PREND ACTE de la communication des décisions de Madame la Présidente au titre de la commande publique, telles qu'elles sont présentées ci-dessus.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange

INFORMATIONS DIVERSES :

Rapport Social Unique 2023

Le Rapport Social Unique 2023 du CCAS est joint à ce présent document de travail. Une synthèse des RSU des CCAS et CIAS de Bretagne de la même année est également annexée.

Il est rappelé que la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 (Art. 5) pour la transformation de la fonction publique a fait évoluer le bilan social vers le Rapport Social Unique (RSU) en 2021. Ce document, qui sert de support à un débat relatif à l'évolution des politiques des ressources humaines au sein des collectivités, est présenté annuellement auprès du Comité Social Territorial par l'autorité territoriale.

Le rapport social unique offre une vision globale et dynamique des ressources humaines. Il constitue un outil de suivi de l'évolution des effectifs des collectivités territoriales.

Le RSU indique les principales caractéristiques des agents territoriaux, de l'organisation et des pratiques des collectivités territoriales. Il s'intéresse notamment aux évolutions en termes de statuts, de formation professionnelle, d'absentéisme ou encore de rémunération.

► **Les membres du Conseil d'Administration sont invités à faire part de leurs éventuelles observations**

Des précisions sont apportées tout au long de la présentation faite par Mme La Vice-Présidente.

Programmation des ateliers pour bien vieillir

Ateliers de prévention seniors - dispositif Bien Vieillir en Bretagne			
Date	Horaires	Désignation	Localisation
Jeudi 11 décembre 2025	En attente	Réunion Publique	Salle polyvalente - Village Intergénérationnel
Jeudi 15 janvier 2026	10h-12h	Atelier nutrition : Les protéines	Salle de réunion - Village Intergénérationnel (Inscription obligatoire aux 5 ateliers lors de la Réunion Publique ; max 15 participants)
Jeudi 22 janvier 2026	10h-12h	Atelier nutrition : Les produits laitiers et matières grasses	
Jeudi 29 janvier 2026	10h-12h	Atelier nutrition : Les fruits, légumes et épices	
Jeudi 5 février 2026	10h-12h	Atelier nutrition : les produits sucrés et céréaliers	
Jeudi 12 février 2026	10h-12h	Atelier nutrition : l'activité physique et l'hydratation	

Plateforme d'accompagnement et répit pour les aidants – Centre Hospitalier Brocéliande Atlantique

La Plateforme d'accompagnement et de répit d'Auray, portée par le CHBA, s'inscrit dans les propositions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans.

Cette plateforme s'adresse aux aidants sans condition d'âge, accompagnant un proche en perte d'autonomie (quelle qu'en soit l'origine) et vivant à son domicile.

L'équipe d'accompagnement est pluridisciplinaire à savoir qu'elle est composée d'infirmières coordinatrices, d'une psychologue, d'une assistante de soins en gérontologie et d'intervenants vacataires.

Elle propose

- un accueil téléphonique
- un accueil physique sur RDV
- de l'orientation et de l'information
- du soutien psychologique à la plateforme, par téléphone et au domicile (de façon exceptionnelle)
- des activités de groupe entre aidants : sophrologie, groupe de parole, marche nordique, gymnastique douce, massages, chant. Notre assistante de soins en gérontologie accueille votre proche aidé durant ces activités si celui-ci et vous même le souhaitez
- des solutions de répit : relayage à domicile auprès de votre proche aidé, halte répit dans les locaux de la plateforme
- des journées détente sur l'extérieur pour vous et votre proche
- des visites à domicile et des ateliers collectifs réalisés par une ergothérapeute.
- du soutien psychologique et des groupes de parole à Auray, Quiberon et Belle-Ile-en-Mer
- des entretiens infirmiers
- une permanence juridique

La commune de Grand Champ est une des communes du périmètre d'intervention de la Plateforme d'Accompagnement et de Répit d'Auray.

Le CCAS/SSIAD a rencontré le 6 mai dernier Mme Marie GUYOT cadre de santé au centre de maintien à domicile d'Auray rattaché au CHBA afin d'étudier la **délocalisation régulièrement de certaines activités comme la Sophrologie ou l'Activité Physique Adaptée (APA) sur la commune de Grand Champ.**

L'idée étant de pouvoir proposer ces activités au plus près du lieu de vie des usagers.

Les dates suivantes ont été retenues :

Activités de la Plateforme de Répit accueillies à Grand-Champ			
Date	Horaires	Activité aidants	
mardi 9 septembre 2025	14h-15h	APA/Gym douce	Salle polyvalente-Village Intergénérationnel
mardi 14 octobre 2025	14h-15h	APA/Gym douce	
mardi 18 novembre 2025	14h-15h	APA/Gym douce	
mardi 9 décembre 2025	14h-15h	APA/Gym douce	

Via Trajectoire – Plateforme

Informations transmises en séance, voir document.

Point sur les décisions prises lors des commissions permanentes du 18/03/2025 et du 15/04/2025

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que, comme le stipule le Règlement des Aides Facultatives, la commission permanente doit faire l'objet d'un point régulier lors des assemblées.

La commission permanente s'est réunie les 18 mars et 15 avril 2025. Les décisions suivantes ont été prises :

N° Dossier	Date Commission Permanente	Nature de l'Aide	Montant	Observation
01	18/03/2025	Fond Energie Eau CD Complément Energie Eau CCAS Aide exceptionnelle CCAS	400,00 € 70,59€ 150,00€	Versé à l'organisme créancier
02	18/03/2025	Aide exceptionnelle PEC dispositif médical CCAS	150,00€	Versé à la personne aidée
03	18/03/2025	Fond Energie Eau		Avis dérogatoire demandé
01	15/04/2025	Fond Energie Eau CD Complément Energie CCAS	500,00€ 79,41€	Versé à l'organisme créancier
02	15/04/2025	Dossier dérogatoire Fond Energie Eau CD Complément Energie Eau CCAS Aide exceptionnelle CCAS	550,00€ 79,41€ 166,67€	Versé à l'organisme créancier
03	15/04/2025	Fond Energie Eau CD Complément Energie Eau CCAS Aide exceptionnelle CCAS	348,13€ 61,43€ 45,51€	Versé à l'organisme créancier
04	15/04/2025	Aide Exceptionnelle CCAS Réparation véhicule	462,96€	Versé à l'organisme créancier

Les membres du Conseil d'administration PRENNENT ACTE des décisions de la Commission Permanente lors de ses assemblées du 18 mars et du 15 avril 2025 dans le tableau ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h12

La Présidente

Mme Dominique LE MEUR



Le secrétaire

Mr Amédé GUEGAN